

2024/



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2024/025

**Objet : Autorisation de signature de la convention constitutive
de groupement de commandes pour l'acquisition de fournitures
scolaires et périscolaires**

Séance du mercredi 7 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 7 février, à 18 h 30, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 1^{er} février 2024, se sont réunis au nombre de 25, dans la salle Emile Gagneux, 60 rue Albert-Rémy, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

Nombre de
membres

En exercice : 35
Présents à la
séance : 25
Excusés
représentés : 7
Absents : 3

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers
Municipaux :**

Stéphane Raffalli, Gilles Melin, Aurélie Monfils, Marcus M'Boudou, Souad Medani, Sofiane Seridji****, Véronique Gauthier**, Serge Mercieca, Annabelle Mallet, Siegfried Van Waerbeke, Sémira Le Querec, Nicolas Fené, Josiane Berrebi, Denise Poezevara, Claudine Cordes, Omar Abbazi*, Jean-Paul Monteiro Teixeira, Nouredine Siana, Fabrice Deraedt, Séverin Yapo****, Pierrick Brousseau, Christian Amar Henni***, Sandanakichenin Djanarthany, Erick Couturier, Christine Tisserand

Excusés représentés :

Kykie Basseg à Serge Mercieca, Sylvie Deforges à Gilles Melin, Sonia Schaeffer à Aurélie Monfils, Valérie Marion Marcus M'Boudou, Nejla Toptas à Souad Medani, Jérémy Kawouk, à Sofiane Seridji jusqu'au point n°9, puis à Véronique Gauthier pour les points restants inscrits à l'ordre du jour, Claude Stillen à Christine Tisserand

Absents :

Dounia Lebig, José Peres, Laurent Stillen

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

* Arrivé à 18h36 au cours de la présentation du point n°1

** Arrivée à 18h39 au cours de la présentation du point n°1

*** Arrivé à 18h40 au cours de la présentation du point n°1

**** Arrivé à 18h46 au cours de la présentation du point n°2

***** A quitté la séance à 19h45 au cours de la présentation du point n°9 en confiant son pouvoir à S. Van Waerbeke

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

2024/

Ville de
Ris-Orangis
Conseil municipal du
7 février 2024
DÉLIBÉRATION
N°2024/025

Objet : Autorisation de signature de la convention constitutive de groupement de commandes pour l'acquisition de fournitures scolaires et périscolaires

Marchés publics

LE CONSEIL,

SUR proposition de Monsieur Marcus M'BOUDOU, Adjoint au Maire chargé des Associations, des Finances, du Contrôle de gestion, du Devoir de mémoire et des Relations extérieures,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande publique et notamment son article L2113-6,

CONSIDERANT que rationaliser les coûts des moyens généraux et notamment le montant des fournitures scolaires et périscolaires constitue un levier d'économie pour les collectivités,

CONSIDERANT que dans ce souci de rationaliser les dépenses, la ville d'Evry-Courcouronnes a sollicité les villes de l'ex-communauté d'agglomération Evry Centre Essonne dite CAECE aux fins de renouveler le groupement de commandes pour la passation d'un marché d'acquisition de fournitures et matériels scolaires et périscolaires composé de 2 lots :

- Lot 1 : Acquisition de fournitures scolaires et périscolaires,
- Lot 2 : Acquisition et mise en sac de fournitures scolaires,

CONSIDERANT que les communes de Ris-Orangis, Bondoufle, Lisses et Villabé ont exprimé leur souhait d'adhérer à ce groupement de commandes,

APRÈS DÉLIBÉRATION

APPROUVE la mise en place d'un groupement de commandes avec les communes d'Evry-Courcouronnes, Ris-Orangis, Bondoufle, Lisses et Villabé pour permettre l'acquisition de fournitures et matériels scolaires et périscolaires.

APPROUVE les termes de la convention constitutive de groupement de commandes.

PRECISE que la ville d'Evry-Courcouronnes est le coordinateur du groupement de commandes et qu'à ce titre la Commission d'Appel d'Offres du groupement sera celle de la commune d'Evry-Courcouronnes.

2024/

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour la passation et la signature des marchés de fournitures et matériels scolaires et périscolaires (lots 1 et 2),

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture

le : 09 FEV. 2024

Publié le : 09 FEV. 2024

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme
Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne



2024/

1000 1000
1000 1000